

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CONFLUENT ET DES COTEAUX DE PRAYSSAS
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS - Séance du 25 mars 2024

Nombre de membres du conseil : 46	Quorum : 24
En exercice : 46	
Présents à la réunion (à l'ouverture) : 36	Date convocation : 19/03/2024
Pouvoirs de vote : 5	Date d'affichage : 19/03/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-cinq mars, à dix-sept heures trente, les conseillers communautaires se sont réunis à la salle des fêtes de Bourran, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président, conformément à l'article L2121-10 du Code Général des Collectivités Locales.

Délibération n°048-2024 – Finances
Vote taxes directes locales - Taux 2024
Annexe 29 : Etat

Acte rendu exécutoire
après le dépôt en
Préfecture : 05 AVR. 2024
Publication : 05 AVR. 2024

Commune	Nom - Prénom	Présent	Suppléé par	Pouvoir à ...	Observation	Statut	
						Excusé	Absent
AIGUILLON	GIRARDI Christian	X					
	LARRIEU Catherine	X					
	LE MOINE Éric	X			Arrivée à 18h30-Délibération 033-2024		
	ROSSET Lise	X					
	LAFON Alain			X	Pouvoir à C. GIRARDI		
	BIDET Valérie					X	
	MELON Christophe	X					
	BEUTON Michèle	X					
	JACOB Joël	X					
	LEVEUR Brigitte	X					
	PEDURAND Michel	X					
AMBRUS	LAFOUGERE Christian	X					
BAZENS	CASTELL Francis	X					
BOURRAN	PILONI Béatrice	X					
CLERMONT-DESSOUS	CAUSERO J-Pierre	X					
	ORLIAC Dominique	X					
COURS	JANAILLAC Nicolas	X			Arrivée à 18h05-Délibération 033-2024		
DAMAZAN	MASSET Michel					X	
	ROSSATO Stéphane	X					
	AGOSTI Christine			X	Pouvoir à S. ROSSATO		
FREGIMONT	PALADIN Alain	X					
GALAPIAN	LEBON Georges	X					
GRANGES/LOT	BOÉ J-Marie	X					
LACEPEDE	CASSAGNE Sophie					X	
LAGARRIGUE	JEANNEY Patrick	X					
LAUGNAC	LABAT Jocelyne	X					
LUSIGNAN-PETIT	LAGARDE Philippe			X	Pouvoir à J. ARMAND		
MADAILLAN	DARQUIES Philippe	X					

MONHEURT	ARMAND Jos	X			
MONTPEZAT d'AGENAIS	SEIGNOURET Jacqueline	X			Départ à 18h30-Pouvoir à C. LAFOUGÈRE
NICOLE	COLLADO François	X			
PORT-STE-MARIE	LARROY Jacques	X			
	GENTILLET J-Pierre	X			
	ARCAS Elisabeth	X			
	LIENARD Pascale		X		Pouvoir à J. LARROY
PRAYSSAS	BOUSQUIER Philippe	X			
	RUGGERI Aldo	X			
PUCH d'AGENAIS	MAILLE Alain	X			
RAZIMET	TEULLET Daniel	X			
SAINT-LAURENT	TREVISAN Jocelyne		X		Pouvoir à CASTELL Francis
SAINT-LEGER	SAUBOI Bernard	X			
SAINT-LEON	BUGER Nathalie	X			
SAINT-PIERRE de BUZET	YON Patrick	X			
SAINT-SALVY	VISINTIN Jacques	X			
SAINT-SARDOS	MEROT Marie-Thérèse	X			
SEMBAS	LASCOMBES Aurore	X			
Soit, pour cette séance :		38	5		3

A été nommée Secrétaire de séance : Mme Nathalie BUGER

Délibération n°048-2024 – Finances Vote taxes directes locales - Taux 2024 Annexe 29 : Etat	Acte rendu exécutoire après le dépôt en Préfecture : 05 AVR. 2024 Publication : 05 AVR. 2024
---	---

Monsieur le Président présente au Conseil Communautaire l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2024.

Depuis 2021 les communes et les EPCI à fiscalité propre ne percevront plus le produit de la taxe d'habitation sur les résidences principales dont la suppression progressive s'est achevée en 2023 pour tous les contribuables.

La perte de ressources est compensée pour les EPCI par l'attribution d'une fraction de la TVA nationale.

La part de TVA perçue évoluera en fonction de l'évolution de la recette de TVA au niveau national.

Considérant la nécessité d'accroître les recettes pour faire face aux obligations de la Communauté de Communes en matière de compétences, Monsieur le Président propose d'augmenter le produit attendu de 200 000 € en faisant varier proportionnellement de + 1,088806 les taux de toutes les taxes directes locales pour 2024,

Considérant l'avis favorable de la commission des Finances du 7 mars 2024,

Monsieur le Président demande au Conseil Communautaire de bien vouloir délibérer.

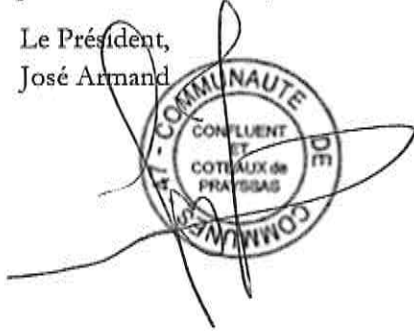
Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré
40 Voix pour – 1 Voix contre (Brigitte Leveur)
2 Abstentions (François Collado – Michel Pédurand)

1. **Fixe** pour l'année 2024 les taux de fiscalité directe locale suivants :

- Taxe foncière (bâti) : 6.63 %
- Taxe foncière (non bâti) : 24.34 %
- Taxe d'habitation additionnelle : 6.39 %
- CFE (hors zone) : 7.47 %
- CFE de zone : 26.07 % (taux maximum de CFE de zone avec la majoration spéciale)

Pour copie certifiée conforme,

Le Président,
José Armand



La secrétaire de séance,
Nathalie Buger

